

Quelles sont les précautions à prendre ?

(si vous n'êtes pas immunisée)

Lavez-vous les mains le plus souvent possible et en particulier :

- ▶ avant de préparer la nourriture et avant chaque repas,
- ▶ si vous avez manipulé de la viande saignante, de la terre ou des légumes crus.

Évitez de vous frotter les yeux pendant que vous manipulez de la viande crue ou que vos mains sont souillées.

Ne mangez que de la viande bien cuite. (pas de viande rouge, pas de filet américain, pas d'œufs crus).



Ne consommez que des légumes et fruits lavés **et** épluchés ou lavés **et** cuits si on ne sait pas les éplucher (laitue, chicon, fraises,...).

Évitez le contact ou utilisez des gants lorsque vous manipulez des matériaux qui sont peut-être contaminés par les excréments de chats : la terre du jardin, le bac du chat...

Évitez de jouer avec un chat.

Conception
O.N.E.

Illustration
Nathalie Polfliet

Editeur responsable
Laurent Monniez
Chaussée de Charleroi, 95
1060 Bruxelles

Site internet
www.one.be

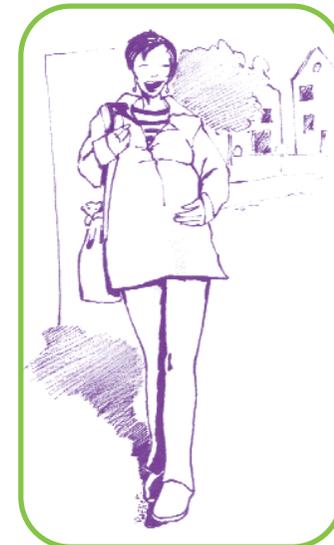
N° D/2007/74.80/19

Avec le soutien de la Communauté française
Wallonie-Bruxelles et de la Loterie nationale



ONE

LA TOXOPLASMOSE



Qu'est-ce que
la toxoplasmose ?



Comment savoir
si vous êtes
immunisée ?



Quelles sont
les précautions
à prendre ?

Qu'est-ce que la toxoplasmose ?

La toxoplasmose est une maladie généralement bénigne (état grippal) mais qui peut, si elle est contractée pendant la grossesse, atteindre le fœtus (lésions nerveuses et oculaires, hydrocéphalie, avortement).

Le toxoplasme

Le toxoplasme, responsable de la maladie, est un parasite qui se trouve, soit à l'état naturel dans l'intestin du chat, soit sous forme de kyste dans la viande.

La contamination de l'homme peut se faire de trois manières :

- ▶ en mangeant de la viande insuffisamment cuite (le parasite n'a pas été détruit par la cuisson),
- ▶ en mangeant des aliments souillés (crudités) par les excréments de chats,
- ▶ par le contact des mains souillées avec les muqueuses (les yeux, la bouche,...).

Comment savoir si vous êtes immunisée ?



La toxoplasmose est donc une maladie bénigne qui passe souvent inaperçue quand elle est contractée.

Pour savoir si vous êtes immunisée et donc protégée de toute infection pendant la grossesse, une prise de sang sera nécessaire afin de doser votre taux d'anticorps.

Si celle-ci révèle que vous n'êtes pas protégée, une série de précautions seront à prendre pour éviter toute contamination pendant votre grossesse.

Une prise de sang vous sera par ailleurs faite régulièrement pour vérifier que vous ne contractez pas la maladie.

Si vous contractez la maladie durant la grossesse, vous serez dirigée vers une équipe spécialisée qui vérifiera si votre enfant est atteint par la toxoplasmose et vous proposera un traitement.

